

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/02/2014

Réception par le Prefet : 26/02/2014

Publication : 28/02/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-2-2-2

Séance du vendredi 21 février 2014

### AIDE AUX CAMPINGS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution par anticipation des budgets,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2013-5-1-1 du 5 décembre 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 9 604 € à l'EURL CAMPING LE SAFARY pour la construction d'un nouveau bloc sanitaire sur le camping « Le Safary » à SAUSHEIM ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions